

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 09 Avril 2009

REVENDEICATIONS DEPOSEES PAR : CONFEDERATION
GENERALE DU TRAVAIL :

GRILLE DES SALAIRES

Nous demandons de fixer une date pour l'ouverture des négociations concernant la construction d'une véritable grille des salaires sans chevauchement du P1 au Cadre.

En attendant, nous vous demandons de nous faire parvenir la mise à jour de la grille des salaires, ainsi que la valeur des primes suite aux négociations salariales.

REPONSE :

Nous programmerons une réunion sur les grilles de salaires sur la 2^{ème} partie de l'année.

Concernant la revalorisation de 1%, suite aux Négociations Salariales, nous vous distribuons la grille, ainsi que le document des primes, mis à jour au 1^{er} Mars 2009.

TRANSPORT

Nous demandons l'ouverture de discussions sur l'accord des transports afin de réévaluer les indemnités kilométriques.

REPONSE :

Une réunion sera prochainement programmée sur le sujet (mois de Juin ou Juillet).

RESTAURANT

Pendant le chômage, nous demandons que le Restaurant d'Entreprise soit ouvert, dès l'instant que des salariés travaillent dans l'Etablissement.

REPONSE :

Ce maintien dépend de l'organisation du travail et du nombre de personnes présentes sur le site.

Le Restaurant d'Entreprise, ainsi que le transport, seront maintenus au cours de la semaine 17. La note de service sera refaite et redistribuée.

PREPARATEUR DE COMMANDE

Nous demandons la remise en état de ces appareils et d'étudier l'ergonomie du poste lors de la manipulation des boîtes Odettes.

REPONSE :

Concernant la remise en état de ces appareils, nous avons fait part de votre demande au Service Sécurité. Pour ce qui concerne l'ergonomie, une analyse doit être engagée sur le sujet.

VESTIAIRE MONTAGE IC

Suite au courant qui disjoncte régulièrement dans ce vestiaire, nous demandons d'intervenir rapidement sur le tableau électrique pour résoudre ce problème.

REPONSE :

Une vérification sera faite au cours de la semaine. Il semble qu'il s'agisse d'une panne intermittente et il sera étudié la possibilité de remplacer les appareils électriques qui pourraient en être la cause.

REFECTOIRE MONTAGE

Nous demandons de changer la poignée sur un des micro-ondes et d'identifier ce réfectoire.

REPONSE :

Suite à votre demande, la poignée du micro-ondes a été réparée. Nous demanderons l'identification de ce réfectoire au service concerné.